

AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE



A - Identification du pouvoir adjudicateur

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :



COMMUNE DE CISSÉ

Mairie

Madame le Maire, Annette SAVIN

2, Rue du Plat d'Étain - 86170 CISSÉ

Tél. : 05.49.54.40.26

Mail : mairie@cisse.fr

La maîtrise d'œuvre est assurée par deux maîtres d'œuvre privé externes à la maîtrise d'ouvrage :

ABSCISSE VRD-CONSEIL - Bureau d'études V.R.D. à SAINT-BENOIT (lots 1 et 2)
AGENCE DUCLOS ARCHITECTE à POITIERS (lot 3)

B - Objet de la consultation

Aménagement (végétalisation) de la cour d'école de Puy-Lonchard

C – Procédure de passation

Procédure adaptée en application de l'article L.2123-1 du Code de la Commande Publique.

D – Décomposition en tranche et en lot

L'ensemble des travaux se fera en une seule tranche faisant l'objet de 3 lots :

- ✍ Lot 1 : Terrassement – Eaux pluviales – Banquettes béton
- ✍ Lot 2 : Espaces verts – Clôtures – Mobilier
- ✍ Lot 3 : Brises soleil

E – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation remis aux candidats comprend les pièces suivantes :

- ✍ L'acte d'engagement (formulaire ATTR11) et ses annexes éventuelles, dont l'exemplaire original conservé dans les archives du maître de l'ouvrage fait seul foi ;
- ✍ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) et ses annexes éventuelles,
- ✍ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) par lot et ses annexes éventuelles,
- ✍ L'offre technique et financière du titulaire ;
- ✍ Les dossiers de plans décrivant les travaux à réaliser.

Pièces générales (non jointes) :

- ✍ Le Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux marchés publics de travaux, approuvé par l'arrêté du 7 octobre 2021 (JO du 15 octobre 2021) ;
- ✍ Le Cahier des Clauses Administratives Générales (CCAG) applicable aux marchés publics de travaux, approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 modifié par l'arrêté du 30 septembre 2021 et l'ensemble des textes qui l'ont modifié ;
- ✍ Les normes homologuées en vigueur ;
- ✍ L'Instruction interministérielle sur la Signalisation Routière du 31 juillet 2002, parties 1-8 ;
- ✍ Les documents relatifs à la signalisation temporaire de chantier :
 - ▶ Volume 1 : manuel du chef de chantier - Routes bidirectionnelles
 - ▶ Volume 4 : manuel du chef de chantier - Les alternats - Guide technique

- ✍ Le guide technique relatif à la réalisation des remblais et des couches de forme de septembre 1992 (GTR 92) ;
- ✍ Le guide technique pour le remblayage des tranchées de mai 1994 ;
- ✍ Tous les règlements et textes réglementaires mentionnés au CCTP.

Le dossier peut être téléchargé sur la plateforme (MARCHES-SECURISES) à l'adresse suivante : <https://www.marches-securises.fr>

F – Retrait du dossier de consultation

Le dossier de consultation est mis à disposition des entreprises par voie électronique sur le site « www.marches-securises.fr » (profil acheteur)
Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

Dématérialisation des procédures : Le dossier pourra être téléchargé par voie électronique via la plateforme <https://www.marches-securises.fr>

G – Date limite de réception des offres

Le vendredi 5 avril 2024 à 17H00

Remise des offres par voie électronique : Le dossier devra être déposé par voie électronique via la plateforme <https://www.marches-securises.fr>

H – Critère d'attribution

Les critères retenus pour le jugement des offres seront pondérés, suivant :

- ✍ **Qualité de la prestation au regard du mémoire technique détaillé : 60 %**,
 - ❖ Moyens mis en œuvre pour le respect des délais et de la période d'intervention (planification et enchaînement des différentes tâches avec fourniture d'un planning détaillé, engagement sur la date de démarrage, moyens humains envisagés pour notamment en période de congés estivaux) : 20 %
 - ❖ Méthodologie de travail détaillée envisagée pour l'exécution des travaux (préparation du chantier, mode opératoire pour chaque tâche, gestion des interfaces avec les autres lots, SAV) : 20 %
 - ❖ Provenances et caractéristiques de l'ensemble des fournitures (tableau présentant l'ensemble des fournisseurs envisagés et fiches techniques des fournitures) : 15 %
 - ❖ Mesures spécifiques au chantier pour la sécurité et l'hygiène : 5 %
- ✍ **Prix : 40 %** (la formule de calcul appliquée sera la suivante : montant de l'offre la moins disante / montant de l'offre du candidat x 40).

I – Négociation

Dans le cas où l'acheteur décide de négocier, la négociation se limitera aux trois concurrents les mieux placés après analyse et classement des offres initiales et pourra porter sur des aspects financiers (prix, clauses de révision, ...), ou techniques (solutions techniques alternatives ou complémentaires).
En cas d'une négociation portant sur des matériaux, fournitures, procédés ou méthodes de réalisation différents de celles ou ceux définis dans le C.C.T.P., les candidats fourniront, à l'appui de leur propositions, les éléments nécessaires et indispensables pour adapter le C.C.T. P. initial et ses pièces annexes

J – Délai pendant lequel le soumissionnaire reste engagé par son offre

Le délai de validité des offres est fixé à quatre-vingt-dix jours (90) à compter de la date de remise des offres.

Date d'envoi du présent avis à la publication : mercredi 13 mars 2024
--